

SOMMAIRE :

EDITOp.1

la bourse du travail de l'Essonne
notre histoirep.3

Rassemblement URIF contre la loi
travail XXLp.4

27 juin 2017 MOBILISATION
RÉUSSIE.....p.5

Mobilisation contre les
ordonnances, dans la continuité du
27 juinp.6

Les Cahiers n°8 le mouvement
Social de 2016 contre la loi El
Khomri.....p.6

Belle étape, Belles
rencontres.....p.7

la défense des agents par les
militants FO Territoriaux.....p.8

Un nouvel HOLD-UP en
préparation contre la Sécurité
Sociale ...p.10

BLONDEL : "LA CSG UN
INSTRUMENT D'AUSTERITE"
.....p.10

Les salariés d'ISOHEM mobilisés
pour défendre leurs
emplois.....p.11

la FNEC 91 opposée à la
suppression des emplois aidés
.....p.13

RESULTATS D'ELECTIONS /
CREATION DE SYNDICATS...p.14

Il reste des stages sur
2017.....p.14

Edito de Martine DEROBERT -
Secrétaire Générale de l'AFOC
.....p.15

Union Départementale Force
Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de
l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : udf091@gmail.com

Site : www.udf091.fr

Directeur de publication :

J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : PMS SARL, 17
avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

Faire barrage aux ordonnances !

Faire barrage aux ordonnances et au-delà !

Le 27 juin, le 12 septembre et le 21 septembre 2017, ces manifestations étaient bien dans la continuité de celles de 2016. Rien d'étonnant les ordonnances Pénicaud sont la continuité de la loi El-Khomri. Les deux sous la houlette de Macron.

L'Union Départementale, dans le cadre de la résolution du dernier Comité Départemental, s'est engagée pleinement dans cette bataille avec ses militants essonniers du public comme du privé.

L'entêtement du gouvernement et sa volonté d'amplifier les régressions sociales ne nous laisse pas d'autre choix que de continuer pour faire barrage à cette logique néolibérale, c'est le sens de la dernière résolution du Comité Confédéral National de la CGT FORCE OUVRIERE, réuni les 28 et 29 septembre au sein de notre Confédération ; qui « revendique le

retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré. »

Entre les instances de l'Union Départemental et celle de la Confédération, tout va dans le même sens et le ton monte au fur et à mesure des consultations internes. C'est dire que la démocratie syndicale n'est pas un vain mot à FO.

« Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle,

service public, retraites ... Sécurité Sociale...), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. », en attendant la date de cette mobilisation, nous irons solidairement avec les camarades de la fonction publique manifester le 10 octobre.

La Réponse de la classe ouvrière prend forme et c'est à chacun d'y prendre part en ouvrant la discussion la plus large avec ses collègues et les autres militants des organisations syndicales qui partagent la volonté d'aboutir.



Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

J-N LAHOZ, secrétaire général de l'UD FO 91 C. LE COMTE, secrétaire adjoint de l'UD FO 91 - D.ROUSSEAU, rédacteur en chef - K. ECHARD, secrétaire administrative - Dominique CALMEL, Clément POULLET, Philippe CLARET.

APICIL, acteur social

Pour nous, l'action sociale ? **C'est tisser des liens solides pour les instants fragiles !**



En 2016, APICIL a investi 14 M€ dans ses initiatives d'action sociale, notamment en matière de prévention santé, d'aide aux aidants, d'accompagnement du handicap et du vieillissement et de la lutte contre la douleur.

Parce que performance et responsabilité sociales sont aujourd'hui tout simplement indissociables pour les entreprises, le Groupe APICIL déploie une politique d'action sociale articulée autour de quatre champs complémentaires : la qualité de vie au travail, la qualité de vie personnelle, la qualité de vie du dirigeant et la qualité de vie pour tous.

Votre contact :

Marie-Françoise PETIT
Chargée de Mission Relations Extérieures
Tél : 06 84 26 54 30
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

www.apicil.com/actionsociale

Santé
Prévoyance
Épargne
Retraite



Comme vous !

Groupe APICIL certifié ISO 9001 : 2015 et EN 15838 : 2009 (Relation Clients) par SQS

APICIL Gestion - Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social sis au 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire - Communication non contractuelle à caractère publicitaire - Février 2017 - Crédit photo : Fotolia

notre histoire



Depuis 1967, (comme indiqué dans la dernière parution du syndicaliste), FO a toujours été active dans le département pour la création de cette bourse du travail. Et c'est en 1984, que fut inaugurée notre Union Départementale au sein de notre bourse.

essonnienne. C'était une autre époque, où l'on reconnaissait le rôle essentiel des organisations syndicales et la politique contractuelle, beaucoup plus efficace que le dialogue social.

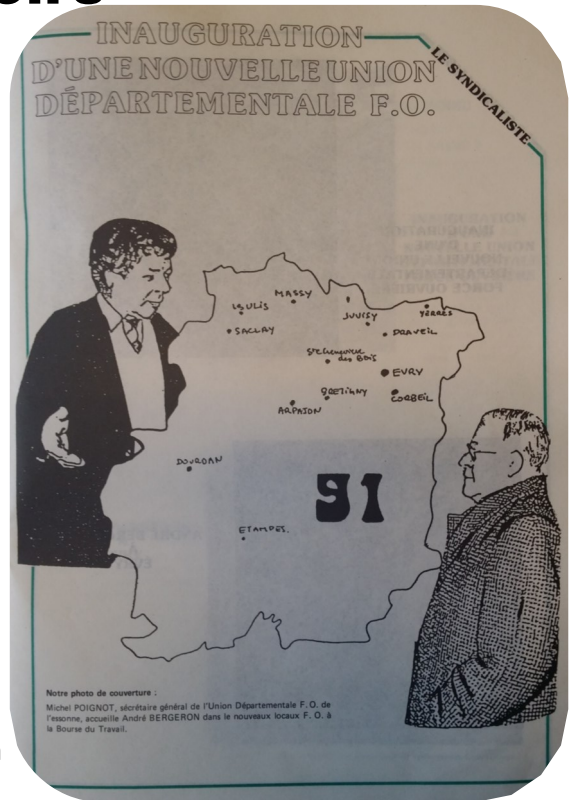
À l'époque, il y avait encore du grain à moudre et il y avait une réelle volonté de part et d'autre de faire bouger les lignes.

1984, c'était aussi le centenaire de la loi

Waldeck-Rousseau, première loi à autoriser les syndicats en France.

Les fonctionnaires et les agents de l'Etat ,n'en

bénéficiaient pas. Cent ans plus tard, les choses avaient bien changé puisqu'en 1984, le SNPRES se présente pour la première fois aux élections des membres des commissions paritaires dans l'enseignement



supérieur et obtient 4 239 voix soit 35,81% des suffrages exprimés.

Aujourd'hui, on voudrait nous renvoyer dans la clandestinité ?

André BERGERON et Michel ROIGNOT s'entretiennent avec des représentants du Conseil départemental



C'est notre Camarade André BERGERON - Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (de 1963 à 1989) qui accompagna notre 1er Secrétaire Général de l'UD FO 91, Michel ROIGNOT.

Une présence du Conseil Départemental et de la Mairie d'Evry était on ne peut plus justifiée car toutes les parties avaient œuvré avec la préfecture pour que les organisations syndicales soient logées au sein de la capitale

Rassemblement URIF contre la loi travail XXL



À l'appel des URIF FO, CGT, FSU, SOLIDAIRE et de l'UNEF, des militants syndicalistes se sont rassemblés sur l'esplanade des invalides à Paris.

Parmi les militants se trouvaient des responsables nationaux de toutes les organisations et une délégation de nos camarades de l'Eure.

Des députés étaient aussi présents, pour marquer leur soutien au mouvement initié par les organisations syndicales.

Les interventions des responsables régionaux étaient claires : "NON A LA LOI TRAVAIL XXL"



27 juin 2017

FO
la force syndicale

MOBILISATION RÉUSSIE

Union Régionale FORCE OUVRIERE
Ile-de-France

Après une distribution de tracts sur la Place de la République, le 26 juin 2017, qui appelait nos revendications, nous nous retrouvions le 27 juin 2017 sur l'Esplanade des Invalides à 12H00, dans le cadre d'un rassemblement qui permettait à chacune des URIF FO – CGT – FSU – SOLIDAIRES et à l'UNEF de rappeler les positions de chacune de nos organisations, le jour où se mettait en place la nouvelle Assemblée Nationale.

Ce rassemblement nous permettait de faire connaître aux députés les lignes rouges qu'il ne faut pas franchir contre le code du travail et dans les 18 mois qui viennent en matière de retraite, de services publics, de CSG, d'effectifs chez les fonctionnaires, de sécurité sociale...

Le Secrétaire Général de l'URIF FO, lors de son intervention devant 4 000 militants, réaffirmait les revendications portées par le dernier Comité Confédéral National, en insistant sur le fait que ce rassemblement entrait dans le cadre d'une mobilisation à laquelle notre organisation n'excluait pas de s'engager.

Toutes les UD FO de l'Ile-de-France avaient répondu à l'appel de ce rassemblement et l'UD de l'Eure, fidèle à tous ses engagements précédents dans le cadre de lutte contre la loi El Khomri, était également présente. Des fédérations étaient également représentées.

L'abrogation de la loi El Khomri était toujours d'actualité dans le discours du secrétaire de l'URIF FO ainsi que l'ensemble des revendications que nous portons et que nous portons déjà dans toutes les manifestations auxquelles nous avons participé pendant 6 mois. Nous continuons à revendiquer «Abrogation de la loi El Khomri – Non aux ordonnances – NON à la loi Travail « grands Patrons»».

Ces journées des 26 et 27 juin 2017 contribuent à préparer les mobilisations futures qui ne manqueront pas d'intervenir.

Merci à tous nos militants de s'être mobilisés.



Mobilisation contre les ordonnances, dans la continuité du 27 juin

Page 6



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX

Tél : 01.60.78.15.57 - Fax : 01.60.77.96.94
E.Mail : udfo91@gmail.com - Site : www.udfo91.fr

Les syndicats de l'Essonne réunis en Comité Départemental le 16 juin 2017 affirmaient dans la résolution adoptée à l'unanimité :

« **Contre** une loi El Khomri puissance 10, opposons une résistance puissance 10 !

Dans la continuité de la mobilisation intersyndicale FO – CGT – SOLIDAIRES - FSU de 2016 contre la loi El Khomri, préparons ensemble LA RESISTANCE !

L'UD FO de l'Essonne appelle tous les salariés à participer aux réunions d'information syndicale, aux assemblées générales, organisées pour préparer la riposte.

NON AUX ORDONNANCES ! MAINTIEN DU CODE DU TRAVAIL !

MAINTIEN DE LA HIERARCHIE DES NORMES ! »,

Et la Commission Exécutive Confédérale du 4 septembre constate :

« La commission exécutive souligne le travail réalisé par la confédération depuis trois mois en application du réformisme militant qui se traduit par l'obtention de certaines garanties et le blocage de nombreuses dispositions.

A contrario, nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables, ce qui explique notamment que dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, FO votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent ».

En conséquence le bureau de l'Union Départementale FO de l'Essonne considère que, plus que jamais, la mobilisation de tous les salariés est nécessaire pour riposter aux attaques qui leur sont faites. Elle appelle ses syndicats à mobiliser par la grève et la participation à la manifestation le 12 septembre 2017 à Paris.

Evry, le 4 septembre 2017

"Les Cahiers" n°8 le mouvement Social de 2016 contre la loi El Khomri

Ce cahier n°8 de l'URIF FO porte sur la mobilisation de notre organisation syndicale, la CGT-FO, contre la funeste loi dite "travail" et continuera à porter le nom infamant de "El Khomri".

Nous publions l'intégralité des communiqués, notamment de l'URIF-FO, durant tous les mois de mobilisation unitaire, notamment avec la CGT. Bien sûr, nous parlons aussi de l'ouvrage de notre Secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, sur ces questions.

Nous avons voulu aussi élargir notre propos en élargissant l'étude et l'analyse de ce qui signifie la loi El Khomri, y compris sur le plan international.

Nous espérons que tous ces éléments permettront aux militants FO d'avoir une claire compréhension de qui s'est passé durant ces mois de mobilisation unie et intense et ce que cela a ouvert comme perspectives positives.

Les prochains Cahiers de l'URIF-FO porteront sur les thèmes suivants :

1. Le syndicalisme FO et l'enseignement
2. La Guerre de 1914-1918 et le Bureau International du Travail

Bonne lecture.

Christian EYSCHEN, Rédacteur en chef



Pour vous procurer les "Cahier de l'URIF FO", merci de passer commande à udfo91@gmail.com

Ils sont au prix de 5€

Il nous reste des exemplaires des n°2 à 8.

Belle étape, Belles rencontres

Ce dimanche 23 juillet, à Montgeron, ville historique pour le tour de France (ville du premier départ du tour en 1903), des militants de l'Union Départementale sont allés prêter mains fortes aux camarades mobilisés depuis le début du tour.

C'était le dernier départ.

Montage du barnum, mise en place du matériel de propagande et c'était parti en attendant la



caravane tant attendue avant le départ des cyclistes.

On peut se poser légitimement la question sur

l'intérêt de se lever un dimanche matin pour faire "ça".

Le tour de France reste un rendez-vous populaire qui déplace les foules et les téléspectateurs. Pour les deuxièmes, nous ne les avons pas vus et eux non plus.

Quant aux premiers, ils étaient nombreux à prendre le spécial FO HEBDO et à venir à notre rencontre pour discuter à propos de l'actualité sociale. Aucune défiance, sauf un, sorte d'agité qui a craché son venin tout en fuyant la discussion. L'exception qui confirme la règle.

Petit moment, agréable quand une femme que nous avions charriée à propos des gobelets que nous distribuions... comme quoi il ne manquait plus que le thé. Un quart d'heure plus tard,



elle revenait pour répondre à la provocation et nous offrir le thé accompagné de

gâteaux. Joli moment qui tord le cou au stéréotype de la

froideur des banlieusards aux cœurs des cités. De belles rencontres d'Essonnais et adhérents FO, en retraite ou travaillant dans d'autres

départements. Mais aussi un couple de militants qui a suivi la caravane sur plusieurs villes.

Quant aux camarades mobilisés pour tout le tour, ils ont été étonnés par l'accueil en général et la vitalité des militants de l'Essonne. C'est bien allégés qu'ils sont repartis à la confédération. Les nombreux FO hebdo et autres tracts auront été distribués jusqu'au dernier.

Une journée militante qui permet de nous rassurer quant à la perception de nos valeurs par les Essonnais.

Pour l'anecdote, nous avons rencontré furtivement l'ex Maire et actuel Président du département... il devait venir nous voir sur notre stand...



La Commission Administrative Paritaire (C.A.P) dans la fonction publique territoriale, placée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G) de Versailles.

Le C.I.G de Versailles regroupe les départements de la grande couronne 78, 91 et 95.

Les agents territoriaux sont classés en 3 catégories A, B et C selon leur grade. Une C.A.P pour chaque catégorie.

Les C.A.P sont des instances consultatives composées en nombre égal de représentants des collectivités territoriales d'une part et de représentants élus de fonctionnaires d'autre part. Les membres des C.A.P sont élus aux moments des élections professionnelles. Ils siègent pour un mandat de 4 ans.

Les séances des C.A.P ont lieu une fois par mois.

(Les membres élus des C.A.P siègent aussi au conseil de discipline de leur catégorie)

Les C.A.P sont compétentes pour les questions d'ordre individuel relatives à la situation administrative (Carrière) du fonctionnaire territorial titulaire ou stagiaire.

Les domaines pour lesquels la saisine de la C.A.P s'impose au regard des dispositions législatives et réglementaires :

Refus de titularisation, prorogation de stage, avancement, promotion interne, détachement, disponibilité, mise à disposition, suppression d'emploi et maintien en surnombre, changement d'affectation, reclassement pour inaptitude physique, temps partiel, cumul d'activités,



licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de formation, recours contre des entretiens professionnels, refus de congé pour formation syndicale, refus de décharge d'activité de service...

La saisine de la C.A.P doit intervenir préalablement à la prise de décision.

FO Territoriaux 91 constate une recrudescence de dossiers pour des prorogations de stage, des refus de titularisation, des licenciements pour insuffisance professionnelle, des mutations interne, suppression de poste, refus de décharge d'activité de service... Des saisines de la C.A.P après la prise de décision.

(Derrière se cache trop souvent une sanction déguisée, une discrimination syndicale)

Une façon insidieuse de diminuer le nombre de fonctionnaire, de fermer des services, qui a aussi pour résultat de casser le service

public au profit du privé.

En Essonne FO est représentée par un camarade qui siège dans la catégorie C et qui a obtenu à plusieurs reprises des avis à la majorité ou à l'unanimité en faveur d'adhérents FO. (Idem pour les conseils de discipline).

D'où l'importance de voter et faire voter les listes FO de catégorie A, B et C lors des prochaines élections en décembre 2018.

En adhérant à FO :

Vous êtes informé et conseillé sur votre carrière.

Vous êtes entendu, soutenu et défendu.

FO œuvre dans l'intérêt des agents.

FO défend les statuts de la fonction publique et le service public en toute liberté et indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.



**IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE
SANS SERVICE PUBLIC !**

www.jenoustousfo.fr

HOTEL VILLE



**La République TOUJOURS
Les Revendications TOUT DE SUITE **FO****

C'est Blondel qui avait qualifié la CSG comme le Hold-up du siècle et il avait raison. Le fait de changer la nature des choses n'est jamais innocent.

A l'époque, la création de la CSG coïncidait avec les fameux critères de Maastricht, les fameux 3%. En faisant basculer les cotisations sociales (argent de la Sécurité Sociale, donc des travailleurs) vers un impôt, cela a ouvert un droit de regard à l'Etat. C'est le processus de l'Etatisation qui était enclenché. On connaît les conséquences en matière de désengagement voté par les parlementaires sur propositions de différents ministres.

Il n'y avait rien à craindre comme certains le disaient... la CSG est un impôt dédié. C'est-à-dire qu'il ne servait qu'à la Sécu.

La volonté du gouvernement de diminuer les cotisations sociales pour augmenter le net de la fiche de paie et d'augmenter la CSG pour compenser en partie, c'est la continuité du hold-up. Les victimes sont les retraités qui ne voient pas augmenter leur

retraite, mais pour certains elle va diminuer.

Deuxième effet, les complémentaires Santé vont surement augmenter pour faire face aux futurs désengagements de la Sécurité Sociale qui aura moins de fond (le fameux trou se creuse un peu plus, et nous ne sommes pas responsables).

Les déclarations du Président de la République représentent la plus grosse attaque contre la Sécurité Sociale. Du Hold Up, on passe au détournement de fond.

Prendre la CSG (impôt dédié à la Sécu) pour compenser la baisse de la taxe d'habitation, c'est une attaque frontale contre notre République Sociale. Qu'en restera-t-il ?

La baisse de taxe d'habitation, en plus des ponctions faites par les intercommunalités, c'est l'assèchement de la démocratie locale.

Tel que défini par les ordonnances de 1945 qui ont organisé la Sécurité Sociale sur la base du salaire différé, l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne tient à réaffirmer la nécessité du maintien des fondamentaux de la Sécurité Sociale porteurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité de droit et de redistribution. : "cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins".

L'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale à travers tous les régimes existants avec ses quatre branches et revendique son financement assuré par les cotisations assises sur les revenus du travail (notre salaire différé). Elle rappelle donc son opposition à lier le financement de la protection sociale à la compétitivité des entreprises, et s'oppose à tout transfert de cotisations employeurs et/ou salariés vers l'impôt.

Evry, le 21 juillet 2017

BLONDEL : "LA CSG UN INSTRUMENT D'AUSTERITE"

L'Humanité

Lundi, 15 Octobre 1990

Marc Blondel, secrétaire général de FO, dans une interview publiée hier par le « Journal du Dimanche », affirme que la contribution sociale généralisée (CSG) est un « instrument de l'austérité salariale ». Il souligne que « le gouvernement fait une pression énorme sur les salaires en racontant que l'indice des prix atteindra 2,5 pour 1990 alors qu'il était déjà à ce niveau au mois d'août. De même pour 1991, il annonce 2,8 alors que tous les instituts de conjoncture disent 4. Il se retire donc les moyens de négocier les salaires. Et pour faire passer la pilule, il instaure avec la CSG, une petite mesure sociale en prenant aux salaires les plus élevés pour redistribuer aux plus bas ». Résultat : « lorsqu'on négociera les salaires avec les entreprises l'année suivante, ils tiendront compte de cette augmentation ... La vérité, c'est que Rocard conduit sa politique vers l'austérité salariale ».

Pour le dirigeant de FO, « On sait qu'avec la CGS, il s'agit d'alléger en fait les charges des entreprises ». Par ailleurs, « le jour où ils (les pouvoirs publics) auront besoin de cet impôt pour autre chose, celui-ci ira ailleurs que dans les caisses de la Sécurité sociale, ce qui entraînera la réduction des prestations. C'est d'ailleurs dans la logique des modalités actuelles de la construction européenne ».

Les salariés d'ISOCHEM mobilisés pour défendre leurs emplois



L'été sera resté sous le signe de la mobilisation pour les salariés d'ISOCHEM du fait de la menace qui plane sur leur outil de travail, suite au rachat par le groupe financier allemand AURELIUS.

La situation vous avez été relayée dans le dernier journal de l'UD FO en vous invitant à signer la pétition papier (voir photo, ci-contre).

Après la mobilisation réussie le 4 juillet devant le tribunal du commerce (voir photos, ci-dessus), les militants ont fait feu de tout bois en sollicitant les politiques pour leur soutien.

Mercredi 2 aout, une délégation de militants syndicalistes a été reçue au Ministère du travail, où les représentants ministériels, les accueillant, se sont engagés à trouver une solution industrielle, et pas seulement financière. C'est le but recherché par l'intersyndicale, pour la

pérennité et le développement de l'entreprise. La délégation était accompagnée par deux parlementaires du Loiret.

Un autre rendez-vous est attendu pour le 1er septembre au tribunal de commerce d'Evry. Les candidats à la reprise ont jusqu'au 18 septembre pour déposer leurs dossiers.

Au regard des enjeux, il n'est pas exclu que les salariés se rendent en Allemagne, pour demander des comptes au groupe AURELIUS.

Toutes ces actions représentent un coût important. Une pétition est maintenant en ligne avec un appel au don, pour pouvoir financer un déplacement en Allemagne et pour payer l'avocat pour suivre le dossier dans le cadre d'une plainte au pénal pour abus de bien social, voire au civil.



Pétition papier disponible à l'UD

Les syndicats d'ISOCHEM en Intersyndicale :



L'emploi des salarié(e)s d'ISOCHEM en danger !!!

ISOICHEM société de chimie fine (travaillant pour le secteur pharmaceutique), a été vendue en 2010 par la société nationale des poudres et explosifs (SNPE, donc l'état) à un groupe financier allemand : AURELIUS pour « une bouchée de pain » huit millions d'euro. ISOICHEM possédait une filiale en Hongrie, que le groupe AURELIUS a revendu 35 million d'euro.

Depuis 2010 le groupe allemand n'a fait aucun investissement majeur pour sa filiale ISOICHEM qui, lui reverse malgré tout, entre cinq cent mille et un million d'euro par an.

Les effectifs depuis 2010 n'ont fait que baisser, durcissant ainsi les conditions de travail des personnels.

Début 2017 : le client majeur d'ISOICHEM arrête ses commandes occasionnant une perte de plan de charge de près de 40%.

juillet 2017 : ISOICHEM est en redressement judiciaire. La seule issue qu'à la direction pour éviter le dépôt de bilan, est de trouver un repreneur.

Les représentants du personnel ont posé la question suivante à leur direction générale :

L'actionnaire AURELIUS est-il prêt à aider sa filiale financièrement le temps de trouver un repreneur et sauver ainsi les emplois d'ISOICHEM ?

RÉPONSE : AURELIUS n'a pas vocation à mettre de l'argent là où il n'y aura pas de profit

Les salariés d'ISOICHEM exigent de leur actionnaire, un juste retour des choses.

Le maintien de tous les sites de tous les emplois et de tous nos acquis

Je soutiens les salariés d'ISOICHEM et leurs revendications.

Votre soutien financier nous aidera dans notre combat (payer un avocat, des cars pour des manifs, etc...)

NOM	PRÉNOM	ENTREPRISE	SIGNATURE	SOUTIEN (€)

Pétition en ligne

Adresse de la pétition est hébergée sur <https://www.change.org>

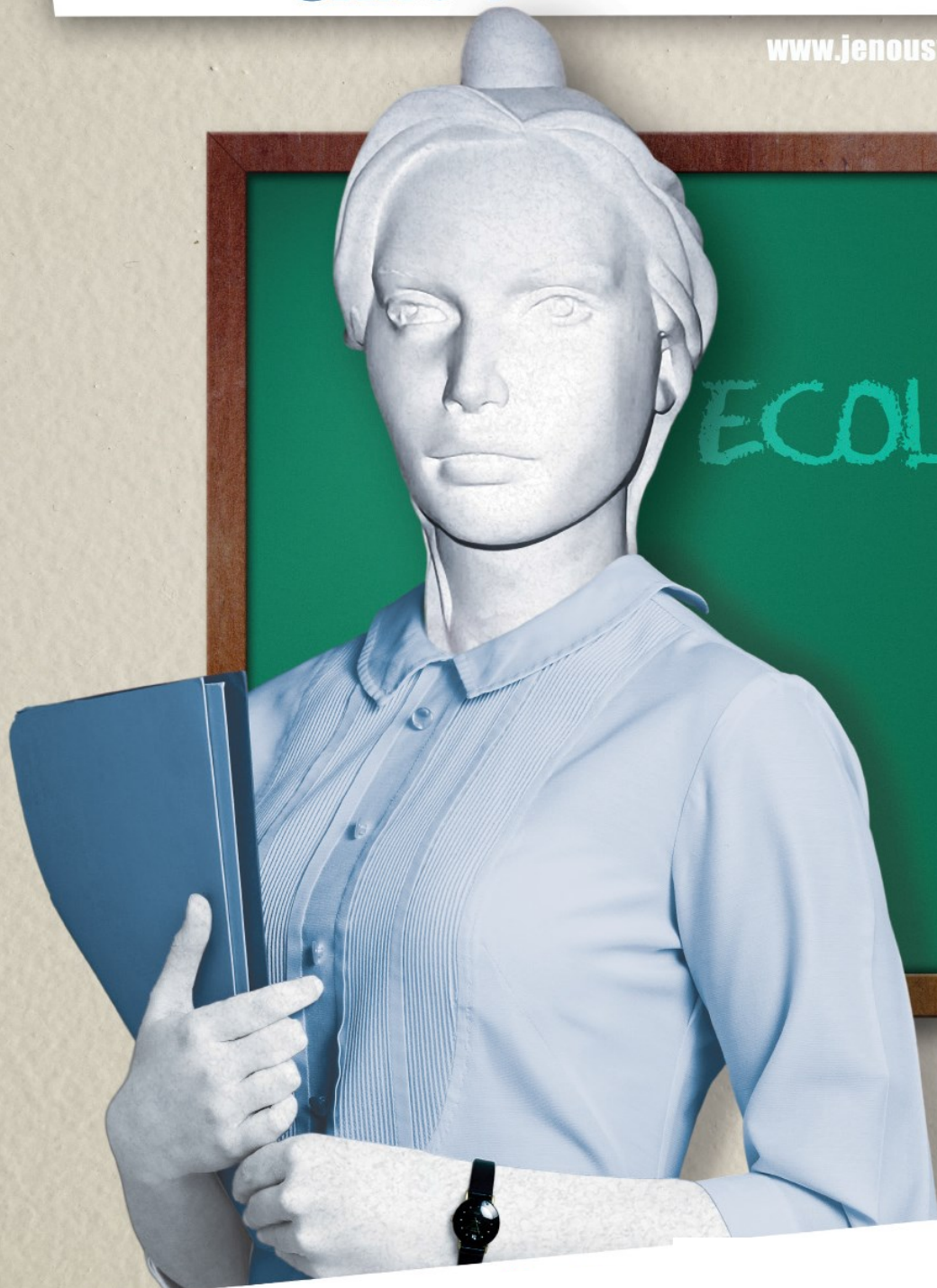
et l'on peut la retrouver en tapant dans le moteur de recherche « ISOICHEM ».

L'Union Départementale vous invite à les soutenir et exprime toute sa solidarité aux salariés et aux militants FO ISOICHEM.

IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE

SANS SERVICE PUBLIC !

www.jenoustousfo.fr



La République TOUJOURS
Les Revendications TOUT DE SUITE **FO**



FNEC-FP
Force Ouvrière
Section départementale de la FNEC FP-FO de l'Essonne
06 28 34 82 04 - fnef.fo91@gmail.com
Maison des syndicats 12 pl. des terrasses Agora 91000 EVRY

Monsieur le Directeur académique,

A quelques jours de la rentrée, nous sommes inquiets des conséquences que pourrait avoir la récente décision gouvernementale de réduire de façon drastique le nombre de contrats aidés - CUI.

Si nous avons toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, nous considérons que la seule évolution positive que les salariés sont en droit d'attendre est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique (ou en CDI quand il s'agit d'organismes privés) et non leur suppression, mesure qui fragilisera d'autant plus les personnes occupant ces emplois.

Les établissements scolaires risquent d'être touchés directement et indirectement :

- directement puisque bon nombre de missions sont confiées à des personnes en contrats aidés (AESH pour les enfants handicapés, aide à la direction dans les écoles, surveillance, ...)
- indirectement puisque les collectivités locales ont eu recours à ces contrats précaires pour la restauration, le nettoyage et l'entretien des locaux, le périscolaire, ...

En conséquence, nous voulons :

- vous faire part de notre totale opposition à cette décision qui est contradictoire avec les revendications de notre organisation ;
- vous demander de nous informer des éventuelles conséquences pour le département en terme de nombre de contrats aidés supprimés ;
- connaître les établissements concernés (nom des écoles, collèges et lycées) ainsi que les types d'emplois supprimés (AVS, EVS, AESH, AED, ...)

Pour notre part, nous alertons les responsables départementaux de notre Confédération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur académique, à ma parfaite considération.

Clément Poulet,

secrétaire départemental FNECFP--FO

Contrats aidés : FO revendique le maintien de tous ces emplois

Précaires ? Sans aucun doute. Mal payés ? Indiscutablement. Et pourtant encore trop coûteux pour le gouvernement, qui entend supprimer 166 000 des contrats dits « aidés » parce que financés en partie par l'État. Une mesure qui non seulement ôte le pain de la bouche à autant de salariés déjà en grande difficulté, mais aussi met en péril le bon fonctionnement des écoles, des collectivités territoriales, des hôpitaux, des Ehpad, des services médias-sociaux, des associations... FO revendique le maintien de tous ces contrats et leur évolution en emplois de qualité. Ses fédérations des services publics et de santé et de l'Enseignement s'adressent à leurs ministres de tutelle.

La suite sur : <http://www.force-ouvriere.fr/contrats-aides-fo-revendique-le-maintien-de-tous-ces-emplois>



Grâce à votre mutuelle

Profitez des bons plans pour votre bien-être

Avec le programme Avantages Harmonie, votre mutuelle vous donne accès à **plus de bien-être**. Grâce à ce service, profitez pleinement des avantages qui vous sont proposés.

Vos avantages bien-être

Des offres privilégiées réservées à nos adhérents dans les domaines de la forme, de la détente et des loisirs. En France et à l'étranger, auprès de nombreux professionnels.

Comment en bénéficier ?

Sur simple présentation de votre carte mutualiste, auprès de nos partenaires affichant le logo avantages Harmonie et référencés sur notre site.

Retrouvez nos partenaires ainsi que leurs promotions sur le site

www.avantages-harmonie.fr

Contact :

Brigitte HUREAU - 02 47 60 57 42
brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr



avantages
Harmonie

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538 518 473, n° LEI 969500JLUSZH89G4TD57.

BERGAMS à Grigny (FGTA)

CE (représentativité FO : 27,6 %)

1^{er} collège

Titulaires : FO : 0 CFDT : 1 CGT : 3

Suppléants : FO : 1 CFDT : 0 CGT : 3

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 1 CFDT : 0 CFE-CGC : 0

Suppléants : FO : 0 CFDT : 0 CFE-CGC : 1

3^{ème} collège

Titulaires : FO : 0 CFE-CGC : 1

Suppléants : CFE-CGC : 1

Délégués du Personnel

1^{er} collège

Titulaires : FO : 1 CFDT : 1 CGT : 3

Suppléants : FO : 1 CFDT : 1 CGT : 3

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 1 CFDT : 0 CFE-CGC : 1

Suppléants : FO : 1 CFDT : 0 CFE-CGC : 1

SCA FRUITS LEGUMES FLEURS

à Bondoufle (FGTA)

DUP (représentativité FO : 60,7 %)

1^{er} collège

Titulaires : FO : 3 CFDT : 1

Suppléants : FO : 1 CFDT : 1

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 3 CFDT : 0 CFE-CGC : 1

Libre : 1

Suppléants : FO : 3 CFDT : 1 CFE-CGC : 1

3^{ème} collège

Titulaires : FO : 2 CFE-CGC : 1

Suppléants : FO : 2 CFE-CGC : 1



Développement

CREATION DE SYNDICATS/SECTIONS

E-AUCHAN

à Chilly Mazarin
(FEC FO)

MARTIN BROWER

à Lisses et à Fleury
(Transport)

Les derniers STAGES 2017

⇒ **Connaître ses droits 2**

Du 23 Oct 2017

au 27 Oct 2017

⇒ **S'organiser**

Du 13 Nov 2017

au 17 Nov 2017

⇒ **Découvrir l'économie**

Du 12 Déc 2017

au 14 Déc 2017

**Le calendrier 2018
des formations syndicales
à venir dans les prochains mois**

L'info de l'UD toujours en ligne sur :

<http://www.udfo91.fr>

Union Départementale Foros Ouvrière Essonne

FO 91

ACCUEIL L'ORGANISATION INFORMATIONS PRATIQUE FORMATIONS SYNDICATS

RASSEMBLEMENT ET MEETING DU 27 JUIN 2017

DEFENSE DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE L'ESSONNE

RESOLUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 16 JUIN 2017

En savoir plus

Locatif privé : Reprise de l'augmentation des loyers dans les métropoles et baisse de l'effort d'entretien et d'amélioration

Alors que 2016 acte une reprise de l'augmentation des loyers, avec un loyer moyen en progression plus rapide que l'inflation dans la majorité des métropoles (19,2 €/m² en moyenne à Paris, + 0,6 % sur l'ensemble du territoire et + 1 % pour les 2 pièces selon la dernière étude de l'observatoire CLAMEUR), l'effort d'amélioration et d'entretien des logements à la relocation du parc locatif privé est en chute libre.

Selon cette étude, seuls 16,3 % des logements ont été concernés par des travaux en 2016 et ils ne sont que 14,5 % depuis le début 2017, soit le plus faible taux observé depuis 20 ans. A titre indicatif, le taux d'effort d'amélioration et d'entretien du locatif privé était de 30,6 % en 2013.

Un constat inquiétant pour l'avenir, notamment au regard des objectifs de la loi sur la Transition Energétique qui n'impose aux propriétaires bailleurs aucune obligation de travaux de mise en conformité pour lutter réellement contre les passoires énergétiques (cf. article sur les nouveaux critères de décence du décret du 9 mars 2017).

Ces chiffres corroborent les constats dressés depuis trois ans par l'AFOC, à savoir une dégradation de la qualité du parc locatif privé et une détérioration des conditions de logement des locataires, et justifient pleinement la revendication de l'AFOC de donner une valeur normative au diagnostic de performance énergétique et de le rendre opposable à tous bailleurs.

Bon été à tous, en espérant qu'il ne soit pas trop chaud... car le principe de la passoire est de laisser passer autant le froid que la chaleur... !

Bulletin logement

n° 29
JUIL-AOÛT-SEPT 2017

DE L'AFOC

SOMMAIRE

L'ACTU LOGEMENT

- Focus sur la loi Egalité et Citoyenneté (p.2-3-4)
- Le numéro unique du logement social et les conditions d'enregistrement (p. 4)
- Expérimentation d'une politique des loyers dérogatoires : nouveau cadre réglementaire (p.5)

A SAVOIR

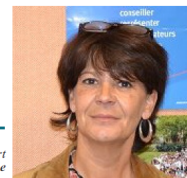
- Les nouveaux critères de décence pour un logement (p.6)
- Demandeur DALO et insécurité du logement proposé (p.6)
- Du nouveau du côté des annonces immobilières : plus d'informations ! (p.7)

ZOOM SUR...

- Les compteurs Linky (p.8)

Édito

par Martine Derobert
Secrétaire générale



Locatif privé : Reprise de l'augmentation des loyers dans les métropoles et baisse de l'effort d'entretien et d'amélioration

Alors que 2016 acte une reprise de l'augmentation des loyers, avec un loyer moyen en progression plus rapide que l'inflation dans la majorité des métropoles (19,2 €/m² en moyenne à Paris, + 0,6 % sur l'ensemble du territoire et + 1 % pour les 2 pièces selon la dernière étude de l'observatoire CLAMEUR), l'effort d'amélioration et d'entretien des logements à la relocation du parc locatif privé est en chute libre.

Selon cette étude, seuls 16,3 % des logements ont été concernés par des travaux en 2016 et ils ne sont que 14,5 % depuis le début 2017, soit le plus faible taux observé depuis 20 ans. A titre indicatif, le taux d'effort d'amélioration et d'entretien du locatif privé était de 30,6 % en 2013.

Un constat inquiétant pour l'avenir, notamment au regard des objectifs de la loi sur la Transition Energétique qui n'impose aux propriétaires bailleurs aucune obligation de travaux de mise en conformité pour lutter réellement contre les passoires énergétiques (cf. article sur les nouveaux critères de décence du décret du 9 mars 2017).

Ces chiffres corroborent les constats dressés depuis trois ans par l'AFOC, à savoir une dégradation de la qualité du parc locatif privé et une détérioration des conditions de logement des locataires, et justifient pleinement la revendication de l'AFOC de donner une valeur normative au diagnostic de performance énergétique et de le rendre opposable à tous bailleurs.

Bon été à tous, en espérant qu'il ne soit pas trop chaud... car le principe de la passoire est de laisser passer autant le froid que la chaleur... !

AFOC

ASSOCIATION FO CONSOMMATEURS
SALAUVILLE DU MAINE - 75014 PARIS
TEL:01 40 52 85 65 - FAX:01 40 52 85 66
www.afoc.net
afoc@afoc.net

Au SOMMAIRE

du Bulletin Logement de l'AFOC

L'ACTU LOGEMENT

- Focus sur la loi Egalité et Citoyenneté (p.2-3-4)
- Le numéro unique du logement social et les conditions d'enregistrement (p. 4)
- Expérimentation d'une politique des loyers dérogatoires : nouveau cadre réglementaire (p. 5)

A SAVOIR

- Les nouveaux critères de décence pour un

logement (p. 6)

- Demandeur DALO et insécurité du logement proposé (p. 6)
- Du nouveau du côté des annonces immobilières : plus d'informations ! (p. 7)

ZOOM SUR...

- Les compteurs Linky (p. 8)

AFOC

AFOC Essonne
Association Force Ouvrière Consommateurs de l'Essonne

L'AFOC est aussi présente en Essonne.

Vous pouvez la contacter au
12 Place des Terrasses de l'Agora
91000 Évry

Téléphone : 01 60 79 22 18

Sur le net : <http://afoc91.unblog.fr>

@ : afoc91@gmail.com



6 000 000 DE GARANTIES OCIRP

Prévenir, agir, soutenir.

Veuvage, orphelinage, handicap, perte d'autonomie,
face à ces situations, l'OCIRP protège
les salariés et leur famille, dans le cadre de leur entreprise,
par le versement d'un complément financier
et un accompagnement social dédié.

C'est une question d'avenir.

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP, assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**

► ocirp.fr



OCIRP

VEUVAGE - ORPHELINAGE - HANDICAP - PERTE D'AUTONOMIE